Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 129 (1984)
Heft: 5

Artikel: Quel nouveau Japon militaire?
Autor: Schneider, Fernand-Thiébaut
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348605

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quel nouveau Japon militaire?

par le colonel Fernand-Thiébaut Schneider

Le Japon non seulement a retrouvé sa place politique dans le monde, mais il est actuellement la deuxième puissance économique. Il se classe néanmoins modestement huitième par son budget militaire. Par l'article 9 de sa constitution, rédigé sans doute sous pression américaine au lendemain de sa défaite, il s'était interdit toute guerre et toute armée proprement dite. Il s'était donc contenté d'une simple agence d'autodéfense, chargée d'une mission strictement défensive. Par ailleurs, les traités nippo-américains de 1951 et de 1960 lui garantirent, sans obligation réciproque, une sécurité extérieure totale par les Etats-Unis.

Depuis 1960, les temps ont changé en Extrême-Orient et dans l'ensemble du monde. L'Etat américain, pays guide de l'OTAN face à une menace soviétique accrue, s'est vu obligé d'assumer pour l'Occident une mission devenue bientôt mondiale, avec notamment l'obligation d'assurer, en dehors de l'Alliance, la sécurité du golfe Persique, l'Extrême-Orient ne prenant que la troisième place dans les préoccupations stratégiques de Washington. D'où l'invitation finalement adressée au Japon d'accepter un partage des charges, «burden sharing», pour sa défense extérieure, l'effort japonais devant porter sur les voies maritimes dans un rayon de 1000 milles autour de son territoire.

Certes, l'Etat nippon de l'après-guerre a connu une ascension économique exceptionnelle, favorisée d'ailleurs par son budget militaire limité, fixé actuellement à 1% du PNB. Dans ces conditions, l'effort demandé par Washington à Tokyo se heurte à une certaine opposition intérieure, ainsi qu'à celle de divers pays d'Asie voisins. Le Premier ministre Nakasone, à vrai dire, est bien décidé à répondre à l'appel américain. Il n'est toutefois pas sûr d'obtenir immédiatement une majorité suffisante pour une abrogation de l'article 9, qui exigerait une majorité des deux tiers dans les deux chambres. Par contre, un certain franchissement de la limite de 1% du budget serait plus facilement accepté. C'est donc un problème grave qui se pose à M. Nakasone. Nous l'évoquerons en rappelant d'abord l'évolution des conditions de la défense japonaise depuis le traité nippo-américain de 1960. Puis nous nous interrogerons sur la nouvelle doctrine à envisager par le Japon pour sa défense.

*

* *

La menace soviétique s'est largement développée au cours des ans face au territoire japonais. Elle se manifeste notamment par une activité accrue de la flotte rouge et par une solide militarisation des Kouriles du

Sud, ainsi que par l'installation de bases au Vietnam. Simultanément, la situation s'est aggravée dans le golfe Persique. Ainsi l'Amérique, voyant ses charges augmentées sur les divers théâtres à considérer, éprouve des difficultés à honorer ses engagements vis-à-vis du Japon, dont elle a désormais du mal à assurer entièrement la défense extérieure.

En fait l'accroissement de la menace a été bien perçu par le peuple japonais. Dans un sondage de 1983, 84% des consultés soulignèrent l'attitude hostile soviétique vis-à-vis de leur pays. Un certain réarmement du Japon avait d'ailleurs déjà été opéré[1]. Certes, il y a toujours des neutralistes dans ce pays, mais en nombre moindre, et un nouveau nationalisme nippon se développe progressivement, assez favorable à un effort d'armement dépassant le niveau de la simple autodéfense. Les deux chambres se sont dotées chacune d'une commission de la sécurité et 58 membres de la Diète ont demandé l'abrogation, ou du moins la révision, de l'article 9.

De son côté, l'Amérique fait pression sur le Japon pour l'inciter à un effort d'armement plus poussé et à un partage des charges de la défense désormais commune. Car les forces japonaises comprennent des effectifs encore insuffisants: 241 000 hommes[2], dont 156 000 pour l'armée de terre, l'effectif officiel de 180 000 hommes n'ayant pas été atteint, faute de volontaires. La marine dispose de 42 000 hommes servant essentiellement 14 sous-marins, 31 destroyers, 17 frégates, 93 avions et les 62 hélicoptères de l'aviation navale. Les forces aériennes ne comprennent que 43 000 hommes et 280 avions de combat.

Les années soixante-dix et quatre-vingt ont vu une accentuation de la menace soviétique, notamment sur le golfe. Le Japon, parmi d'autres mesures, a pris celle d'autoriser l'implantation de 50 avions F15 américains sur la base de Misawa, à partir de 1985. Son nouveau programme pour 1982-1987 prévoit bien une modernisation des forces d'autodéfense: l'acquisition de moyens de lutte anti-sous-marine pour les lignes maritimes et le passage des avions de patrouille maritime de 25 à 72. Quatre divisions de 8 navires chacune sont prévues pour l'escorte des convois assurant, en cas de guerre, le ravitaillement venant du golfe. Mais, pour la protection contre la flotte soviétique autour de l'archipel, il faudrait 350 intercepteurs, 70 destroyers et frégates, 25 sous-marins et 125 avions de patrouille anti-sous-marine. Le Japon deviendrait alors la troisième puissance navale. Or, on doit tenir compte du fait que le matériel actuel des forces japonaises est en grande partie vieilli. Il faudrait donc le remplacer rapidement à grands frais. Et puis, l'effectif des réservistes est limité: 40 000 hommes

[1] Cf. «Le retour du Japon, puissance militaire», par Hervé Couteau-Bégarie (Défense nationale, février 1984).
[2] Cf. «Military Balance 1983-1984» de l'IISS de Londres.

pour les forces terrestres, 600 pour la marine, aucune réserve pour l'aviation. Par ailleurs, la défense aérienne est insuffisante et une attaque surprise par les forces aériennes soviétiques serait un drame pour le Japon. En outre se pose la question de la sécurité des trois détroits, que l'Amérique demande aux Japonais d'assurer. Tout au plus, estiment les experts, serait-il possible au Japon de prendre à son compte la défense de celui de Tsugaru, entre Hokkaido et Honshu, car il serait facilement miné par les forces japonaises. Mais celui de Soya se trouve face à une forte menace soviétique, et celui de Tushima serait exposé à celle de la flotte de l'URSS.

Sur le plan politique la défense japonaise se heurte aussi à des oppositions extérieures. La Thaïlande et Singapour admettraient bien un réarmement nippon limité, mais il n'en est pas de même pour les Philippines, Taiwan, la Malaisie et l'Indonésie.

En somme, pour des raisons tant politiques que financières, un réarmement japonais même relativement limité est assez difficile. A vrai dire, l'opinion nationale, impressionnée largement par la menace croissante de l'URSS et par l'incident du Boeing sud-coréen abattu par les Soviétiques, peut bien évoluer en faveur d'une amélioration du potentiel militaire du pays. Car le «parapluie américain» devient moins certain du fait des charges accrues incombant aux Etats-Unis en Europe et au Moyen-Orient. L'expansion des bases soviétiques inquiète déjà un nombreux public japonais. Toutefois, le pacte nippo-américain reste valable et se traduit actuellement par la présence de 47 000 hommes des forces américaines. Mais il reste difficile d'admettre que la deuxième puissance économique du monde ne se classe que huitième sur le plan de la défense. Certes, il y a l'article 9, mais la limite du 1% pourrait assez facilement cesser de constituer un obstacle, d'autant plus que l'implantation en Asie d'engins SS-20 concrétise une menace supplémentaire. Dès lors, comment pourrait s'instituer une nouvelle politique militaire du Japon? Nous citerons, à toutes fins utiles, l'opinion d'un expert japonais, M. Yukio Satoh, spécialiste des Affaires étrangères, connu également comme collaborateur de l'Institut international d'études stratégiques de Londres[3]. Pour lui, trois impératifs devront déterminer la politique militaire du Japon: une augmentation de l'effort de défense; une mise au point de l'entente nippo-américaine; un effort japonais en faveur de la stabilité en Asie et dans diverses régions du tiers monde.

1. **Un effort accru de la défense japonaise.** Il devra être poursuivi en vue d'atteindre un certain seuil à ne pas dépasser, afin d'obtenir l'assentiment d'une large opinion intérieure et de ne

[3] Cf. «The evolution of Japanese Security Policy», par Yukio Satoh (Adelphi Papers, cahier No 178).

pas susciter l'opposition de certains pays voisins. Car il y aura lieu de tenir compte, chez ces derniers, de la crainte de voir le Japon redevenir une trop grande puissance militaire, donc une menace pour leur indépendance.

L'effort actuel, dit M. Satoh, est au-dessous du niveau minimal correspondant à la position de l'Etat japonais sur le plan international et mondial, ainsi qu'à sa force économique. Il sera particulièrement important de bien reconnaître le seuil militaire à atteindre, mais à ne pas dépasser. Une accélération incontrôlée du réarmement pourrait, par certaines réactions suscitées par elle, devenir néfaste pour le Japon et pour le monde extérieur. Il faudra donc s'adapter aux conditions des années quatre-vingt pour déterminer et réaliser le juste niveau défensif du pays.

2. **La nécessaire mise au point de l'entente nippo-américaine.** Elle sera l'élément déterminant de la politique militaire japonaise. Les relations entre le Japon et les Etats-Unis imposeront une définition urgente du travail à entreprendre en plein accord réciproque. Il faudra donc, à Tokyo et à Washington, une perception précise des limites des possibilités américaines et japonaises dans la répartition des charges entre les deux pays, telle que la veut Washington, mais compte tenu du fait que, sur le plan Est-Ouest, on est passé de la supériorité ancienne des Etats-Unis à une sensible égalité URSS-USA. Or il y a aussi, de la part des Américains, une certaine méconnaissance et une surestimation de la situation de chacun de ses associés. Et, pour obtenir la confiance des Etats-Unis pendant les années quatre-vingt, le Japon devra accroître son effort de défense, dans la mesure du possible, et faire certaines concessions en matière de politique extérieure et de commerce international, afin de rendre l'Alliance plus positive aux yeux des Américains. Par contre, les responsables de Washington auront à mieux comprendre à la fois les conditions et les limites de l'effort nippon, afin de ne pas demander prématurément un trop grand apport japonais à la tâche commune de la défense.

D'où la nécessité de nombreux échanges de vues. Mais, dans ces conversations, il conviendra de voir large plutôt que de s'en tenir aux termes très étroits du traité bilatéral. L'Europe de l'Alliance sera impliquée indirectement dans l'entente en cause, car les décisions européennes sur le plan international comme mondial auront forcément leur répercussion sur la sécurité du Japon. En particulier, les débats sur les euromissiles en auront une sur l'ensemble de la défense de l'Occident. Il faudra donc éviter la naissance d'une sorte de compétition euro-japonaise, bien que le Japon connaisse bien la priorité attribuée par Washington à la défense de l'Europe. Par contre, il y a aussi la crainte des Européens de voir une trop grande aide accordée à l'Extrême-Orient. D'où la difficulté d'une juste

répartition de l'appui américain entre les divers théâtres.

3. **L'effort japonais pour une stabilité en Asie et dans le tiers monde doit être encouragé.** D'où l'obligation d'une coopération économique et technique entre les Etats-Unis et le Japon. Mais se borner à améliorer les seules possibilités des USA et de l'empire nippon serait insuffisant pour la sécurité de ce dernier, en raison des instabilités, des conflits et des menaces pesant sur les pays en développement du secteur. Donc le Japon, potentiel Grand militaire, aura à envisager des efforts même extra-militaires au service de la sécurité internationale.

Ainsi la politique de défense japonaise sera souvent très différente de celle des nations industrialisées d'Europe, car il faut tenir compte des contextes historiques, culturels et même ethniques de chacun des partenaires de la défense commune et des autres pays des divers secteurs à envisager. D'où la nécessité d'une coopération nippo-américaine éclairée et considérant tous ces faits, afin d'éviter un isolement du Japon par rapport à l'Occident. Car chacun des partenaires devra être prêt aux concessions et sacrifices lui incombant pour une défense commune du monde de la liberté.

*
* *

Il résulte de nos commentaires que les chefs responsables japonais tentent actuellement d'adapter la stratégie de défense de leur pays à une situation nouvelle. Car la menace pesant sur les nations de l'OTAN s'est accrue et le Grand américain, en dépit de son budget militaire extraordinaire, n'est plus en mesure de maintenir au Japon toute son aide antérieure accordée par les traités d'amitié de 1951 et de 1960.

Les chefs japonais, conscients du fait, ont bien admis le «burden sharing» demandé par Washington. Mais l'opinion de leur pays n'est pas encore entièrement acquise à cette mutation de la sécurité, dont Tokyo compte d'ailleurs profiter pour obtenir une plus grande liberté d'action. Il sera difficile d'obtenir rapidement tout l'assentiment national nécessaire. Par exemple, des milliers de manifestants ont critiqué la participation, en 1980, de quelques navires et avions japonais aux manœuvres navales interalliées organisées par les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. De même, en 1981, des protestations se sont élevées contre l'idée d'une participation japonaise à la défense de la ceinture de sécurité de 1000 milles autour de l'archipel nippon, demandée par Washington.

Certes, les Japonais progressent peu à peu dans la compréhension des nouvelles charges incombant à leur pays dans la défense nippo-américaine. Preuve en est que le programme de défense pour 1982-1987 prévoit notamment une modernisation comportant, par exemple, un réseau radar perfectionné, une multiplication des

sites de missiles sol-air, des forces mieux pourvues, l'achat de chasseurs F 15, le renforcement des moyens de lutte anti-sous-marine pour la surveillance des lignes maritimes et l'acquisition de 4 divisions navales pour l'éventuelle escorte de convois assurant en cas de conflit le ravitaillement du pays.

C'est là un programme sans précédent dans le Japon de l'après-guerre. Déjà l'ancienne agence d'autodéfense est devenue tout simplement agence de défense, et ce changement d'appellation est significatif. Les relations avec certains voisins se développent et, au cours d'une visite en Corée du Sud en janvier 1982, le Premier ministre japonais a remis à ce pays une aide «non militaire» de quatre milliards qui sera, en fait, dit-on, utilisée au réarmement.

Dans l'ensemble, le peuple nippon comprend de mieux en mieux la nécessité d'une augmentation du budget militaire, adapté à une mission de défense extérieure désormais non entièrement assurée par les Etats-Unis. Mais le nouveau programme a dû tenir compte de la nécessité de remplacer des matériels trop vieillis, notamment la plupart des chars et de nombreux navires. Si bien qu'en fin de compte l'aviation n'aura que 80 navires supplémentaires, la flotte seulement 13 bâtiments de plus, les effectifs ne changeant pas, alors que Washington les trouve insuffisants. Et le Japon estime que les Etats-Unis ont du mal à se rendre compte des possibilités immédiates de leurs associés. Il est vrai qu'en mai 1981, devant le National Press Club de Washington, M. Suzuki avait bien déclaré son pays prêt, dans les limites de sa constitution, à assurer la défense du territoire national, des mers et de l'espace aérien autour de ce dernier, ainsi que la sécurité des voies maritimes dans un rayon de 1000 milles nautiques. M. Weinberger, pour sa part, a d'ailleurs précisé qu'un tel effort imposerait une augmentation de 12% par an du budget militaire japonais. Une telle charge est-elle déjà supportable pour le Japon?

F.-Th. S.